

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Séance du 24 mars 2023**

MEMBRES EN EXERCICE : 9 - PRESENTS/REPRESENTES : 9

Présents : Mme Danielle POUTHÉ Maire, Mme Nicole VINCENT 1^{ère} adjointe, M. Stéphane MANZONI 2^{ème} adjoint, M. Jean-Pierre PALSON 3^{ème} adjoint, Mme Anne-Marie LOPEZ, M. Sébastien MISSAULT, Mme Annie ROMANIW conseillers

Absent excusé : M. Philippe BOURCIER pouvoir à Mr MANZONI

Secrétaire de séance : Mr Stéphane MANZONI

L'an deux mil vingt-trois,
le 24 mars à 20 heures,
le Conseil Municipal de la commune de Malay-le-Petit, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme POUTHÉ Danielle, Maire.

2023/19/7 : AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir voté le compte administratif 2022 et approuvé le compte de gestion, je vous informe que pour équilibrer le budget, il y a lieu de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2022.

Je constate à la clôture de l'exercice 2022 :

- Un résultat cumulé excédentaire de 372 389.01 €.
- Un résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 342 089.31 €
- Un résultat excédentaire de la section d'investissement d'un montant de 30 299.70 €
- Avec des RAR à reporter en dépenses de 43 400.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DÉCIDE

- **D'AFFECTER** le résultat de l'exercice 2022 comme suit :

- Article 002 RF : 328 989.01€
- Article 001 RI : 30 299.70 €
- Article 1068 : 13 100.30 €

VOTE	POUR	CONTRE	BLANC
	9	0	0

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de Séance
Stéphane MANZONI



Pour extrait conforme,

Le Maire
Danielle POUTHÉ

